



Saint-Julien-en-Genevois, le 24 juillet 2017

Aux habitants de l'ancienne Commune de
Thairy

Affaire suivie par : Jean-Pierre Sanguinetti
Tel : 04 50 35 58 43
Courriel : jean-pierre.sanguinetti@st-julien-en-genevois.fr

OBJET : Avenir de l'église de Thairy

Madame, Monsieur,

La Commune a lancé l'année dernière un appel à projet pour sauvegarder, et si possible rendre accessible au public, l'église de Thairy. A l'époque, les premières analyses dont nous disposions nous faisaient craindre un effondrement à court terme du bâtiment.

Afin de vérifier l'état de solidité de l'église et déterminer l'origine des désordres constatés, nous avons mandaté deux bureaux spécialisés, **pour procéder à une étude de structure et une étude géotechnique**.

Au fur et à mesure des retours des experts, **nous avons réalisé les travaux d'urgence** qu'ils conseillaient :

- Au niveau de la toiture : reprise de toiture pour mettre fin aux infiltrations d'eau qui fragilisaient la charpente et les murs,
- Au niveau des murs : replacer les descentes d'eaux pluviales qui avaient été dérobées, pour mettre fin à la dégradation des murs et des fondations. Une installation plus pérenne de ces éléments sera réalisée durant l'été,
- Au niveau de la charpente : une confortation des éléments de la charpente a été réalisée.

Ces études ont également permis de déterminer que :

- les fondations devront être consolidées, à terme, afin de garantir une stabilité parfaite du sol et de stopper l'apparition de fissures sur les murs,
- les étais qui ont été posés supportent complètement le poids de la charpente et des voûtes, contrairement à ce qui était craint initialement.

L'église est désormais hors de danger. Elle fera l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer que les désordres constatés ne réapparaissent pas. Le principal objectif de l'appel à projet, à savoir la sauvegarde, pour plusieurs années, d'un patrimoine qui était en péril, est atteint. En revanche, l'objectif de réouverture de l'église n'est pour sa part pas réalisé : l'édifice **reste pour l'instant inaccessible au public**.

Le projet de l'association Thairoyr :

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Commune, un seul projet a été présenté, par l'**association Thairoyr**. Celle-ci propose une **utilisation mixte de l'église** : il s'agirait à la fois de conserver la vocation culturelle du lieu (avec environ 3 messes par an, et quelques cérémonies) et d'y organiser des activités culturelles sous la forme de 12 concerts de musique classique par an (soit une trentaine d'heure maximum chaque année).

1/2

Or il se trouve que, dès lors qu'une église conserve une vocation culturelle, les **autorités ecclésiastiques ont un droit de veto** sur toute activité organisée dans le bâtiment. Ainsi, **tant que la vocation culturelle sera conservée, aucune autre utilisation publique de l'église ne pourra être organisée, sans l'accord des autorités ecclésiastiques.**

Soutien de la Commune :

Dès le lancement de l'appel à projet, **la Commune a annoncé qu'elle pourrait financer tout ou partie de la réhabilitation de l'église, en fonction de l'intérêt public du projet.** En l'occurrence, l'intérêt public du projet de l'association Thairoyr consiste en 12 concerts annuels, la Commune n'ayant pas à financer l'aspect culturel du lieu.

La commune propose de soutenir ce projet de la façon suivante :

- **126 000€ de financement direct des travaux**, correspondant au coût moyen d'une location de salle sur la ville, pour 12 spectacles par an, pendant 15 ans. Cette prise en charge nécessitera une convention avec l'association, sur 15 ans, ce qui est une durée exceptionnelle pour une convention d'objectifs, illustration de la confiance que la Commune place en l'association,
- 185 000€ d'avance de la TVA,
- Ressources humaines : accompagnement de l'association dans sa recherche de financement (envoi des demandes de subvention) par les services de la Ville et soutien à la communication de l'association Thairoyr.

Un plan de financement incomplet :

Le devis estimatif de 500 000€ qui avait été transmis lors du lancement de l'appel à projet, dans le contexte d'urgence du moment, a depuis été complété. Comme annoncé initialement, il ne comprenait pas le coût de restauration de l'enveloppe interne permettant d'accueillir du public dans de bonnes conditions. Ce coût est évalué par un récent devis à 200 000€ HT. En outre, les études structures et géotechniques ont montré la nécessité de renforcer les fondations, pour un coût qui a été évalué à 180 000€ HT. En intégrant les coûts d'opération, le montant total d'une rénovation de l'église permettant une ouverture au public s'élève à 1,1 million d'euros TTC.

Ainsi, malgré le travail fourni par l'association pour identifier des sources de financement et malgré l'apport de la Commune, il manque aujourd'hui 550 000€ sur le budget total de l'opération.

Les suites du projet :

L'association reviendra vers la Commune à la rentrée pour nous faire part de la suite qu'elle compte donner à ce projet. **L'église étant désormais sauvegardée pour les prochaines années, il n'y a plus d'urgence. Un projet a le temps d'être mûri, et financé.**

Nous remercions ici tous ceux, et notamment les membres de l'association Thairoyr, qui participent à ces réflexions autour de la réouverture de l'église pour que tous les Saint-Juliennois puissent en bénéficier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre profonde considération.

Le Maire,
Antoine VIELLIARD



L'adjoint aux Culture[s]
Sylvain DUBEAU

2/2